



Communiqué de presse

#Artisanat / #Bâtiment / #Enquête / #DocumentUnique / #IRISST / @Preventionbtp
@CNATPnationale / @Capeb_fr

Enquête spéciale TPE du BTP - Document Unique

En 2016 : une entreprise artisanale du BTP sur 3 a mis en place un plan d'action à partir de son Document Unique

Paris, le 20 mars 2017 : La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment ([CAPEB](#)), l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics ([OPPBT](#)), l'Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail ([IRIS-ST](#)) et la Chambre Nationale des Artisans des Travaux publics et du Paysage ([CNATP](#)) publient aujourd'hui une enquête sur le Document Unique menée auprès de 885 TPE adhérentes à la CAPEB ou la CNATP. Cette enquête confirme celle réalisée par VIAVOICE et l'OPPBT sur un échantillon plus large de plus de 1100 entreprises du BTP en juin 2016. Si une grande majorité d'entreprise ont réalisé leur DU, le nombre de plan d'action associé doit se développer et la mise à jour est insuffisante. Le manque de temps et le déficit de connaissance des chefs d'entreprises artisanales sont cités comme étant les principaux freins à son déploiement.



Une enquête spécifique sur le Document Unique auprès des TPE du BTP

La CAPEB est engagée aux côtés de l'OPPBT depuis de nombreuses années, comme en témoigne la convention initiée en 2009 et renouvelée le 3 mars. Celle-ci précise les actions en prévention construites et engagées pour les entreprises artisanales et l'une des actions phares réside dans l'accompagnement des entreprises dans la réalisation de Document Unique (DU) d'évaluation des risques professionnels et du plan d'action associé. Dans la continuité de ces actions, la CAPEB, l'OPPBT, l'IRIS-ST et la CNATP ont donc décidé de mener une enquête nationale pour dresser un état des lieux de l'adoption du DU et de son utilisation dans les entreprises artisanales du BTP et également compléter l'étude VIAVOICE/OPPBT qui s'adressait à un échantillon plus large.

Cette étude a été menée avec pour objectif d'identifier les pratiques et les freins liés à l'intégration du Document Unique et du plan d'action associé par les entreprises artisanales du BTP adhérentes à la CAPEB ou à la CNATP afin d'envisager de nouvelles pistes d'actions.

DU : une mise en place qui pâtit d'un déficit de connaissance et d'un manque de temps

L'enquête a permis de mettre en évidence plusieurs faits marquants concernant la mise en place du Document Unique dans les TPE du BTP. En effet, si **8 entreprises artisanales du secteur sur 10 ont réalisé leur Document Unique** d'évaluation des risques professionnels, **68% ont bénéficié d'une aide extérieure pour sa rédaction**. Pour plus de la moitié d'entre elles, elles se sont appuyées sur

leur organisme de prévention l'OPPBT (54%), pour 36% d'entre elles sur leur organisation professionnelle CAPEB ou CNATP ou encore d'un service de santé (IPRP, Médecin du travail...). **Près de la moitié des entreprises artisanales interrogées déclarent avoir mis plus de 2 jours à réaliser leur DU (46%)** et pour une entreprise artisanale sur 2, c'est le chef d'entreprise lui-même qui a rédigé seul son Document Unique.

Pour le reste, les entreprises artisanales n'ayant pas réalisé leur DU invoquent comme raisons le manque :

- de connaissances (60%)
- de temps (53%)
- d'outil adapté aux petites entreprises (37%)
- d'intérêt car n'en voyant pas l'utilité (23%)
- d'information sur l'obligation existante concernant la réalisation du Document Unique (14%)

Pour autant, les entreprises artisanales du BTP qui ont rédigé le Document Unique se sont pour la plupart retrouvées confrontées à des difficultés, telles que :



Prévention : le DU, base d'un plan d'action pour 1 TPE du BTP sur 3

L'enquête révèle que près de 2/3 des entreprises artisanales (65%) sont convaincues que la mise en place d'une démarche de prévention améliore également l'efficacité de l'entreprise. Fort de cette conviction, plus d'un chef d'entreprise artisanale sur deux (53%) a présenté le document unique à ses salariés et **59% des TPE du BTP mettent à jour leur Document Unique** (dont 80% il y a moins d'un an).

En outre, plus d'un tiers (34%) des entreprises artisanales du BTP ont mis en place un plan d'action à partir de leur Document Unique. Un chiffre qui augmente avec la taille de l'entreprise (32% des entreprises de 1 à 5 salariés ont fait un plan d'action contre 51% des entreprises de 10 à 20 salariés). Ce plan compte une moyenne de 5 actions, portant principalement sur les chutes de hauteur (68%), les manutentions manuelles (56%) et le risque routier (39%).

Cependant, si **55% des chefs d'entreprises artisanales présentent leur plan d'action à leurs salariés**, son pilotage implique bien souvent uniquement la personne ayant rédigé le Document Unique et trop peu les salariés.

Plusieurs pistes pour améliorer l'adoption du DU et son efficacité

Au regard des résultats de cette enquête, les partenaires ont identifié plusieurs pistes qui permettraient d'optimiser l'adoption du Document Unique par les entreprises artisanales du BTP.

Ils préconisent ainsi de :

- **Simplifier le DU**, ses outils et sa méthodologie pour l'adapter aux TPE
- **Développer encore plus l'accompagnement** des entreprises artisanales du BTP
- **Associer davantage les salariés**, en aidant les chefs d'entreprise artisanale à le présenter

- et à sensibiliser les collaborateurs
- **Promouvoir la prévention** comme levier de performance pour l'entreprise

Rappel des principaux résultats de l'enquête VIAVOICE/OPPBTB :

Sur un échantillon plus large de 1300 entreprises toutes tailles et métiers : 82 % des entreprises interrogées déclarent avoir réalisé un Document Unique (76% pour les entreprises d'un à 5 salariés). 44% des entreprises sondées déclarent avoir associé leur DU à un plan d'action et 15% disent « l'avoir mis à jour ». Les entreprises sont partagées sur l'impact du DU, elles disent souhaiter « avoir plus d'information sur le DU » ou encore « avoir la certitude de l'utilité de ce document ».

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, se réjouit : « *Le Document Unique n'avait jamais fait l'objet d'études spécifiques auprès de nos artisans adhérents. Cette enquête était donc attendue car elle va nous permettre d'établir un état des lieux précis ainsi qu'un plan d'action spécifiquement adapté aux enjeux et attentes des TPE. Les chefs d'entreprise artisanale sont bien conscients des risques présents sur les chantiers et mettent déjà en place des actions de prévention. Ils sont cependant nombreux à être demandeurs d'un accompagnement afin de les formaliser. Le Document Unique est encore trop souvent perçu comme une contrainte plutôt que comme un réel outil d'optimisation de la performance de l'entreprise !* »

Paul Duphil, Secrétaire général de l'OPPBTB, commente : « *Les résultats de cette étude menée auprès d'adhérents de la CAPEB et de la CNATP confirment ceux de l'enquête ViaVoice menée en juin 2016 sur un échantillon plus large : les professionnels du BTP sont mobilisés pour réaliser leur DU même si l'identification des actions de prévention à mener et le partage restent insuffisants. Nous nous félicitons que les outils proposés par l'OPPBTB soient salués dans l'étude et que l'usage soit important. Ces enseignements nous orientent dans le développement de nouveaux services pour aider les entreprises à percevoir leur Document unique comme un document pratique avec une approche positive de la prévention. Des actions sont engagées par l'Organisme en particulier pour répondre à l'enjeu de simplicité des TPE et des entreprises artisanales.* »

Françoise Despret, Présidente de la Chambre nationale de l'artisanat, des travaux publics et paysagistes (CNATP), commente : « *Cette étude nous montre l'importance de l'accompagnement à la réalisation du document unique. Elle démontre également qu'après la mise en place d'un plan d'action, 65 % des entreprises le considèrent comme un outil d'amélioration de leur efficacité. Investir dans la sécurité rapporte.* »

Jean-Jacques Châtelain, trésorier de l'IRIS-ST, ajoute : « *Les chiffres sont bons et montrent que les entreprises artisanales du BTP réalisent leur Document Unique. L'OPPBTB et les syndicats professionnels jouent un rôle important dans l'aide apportée aux entreprises pour réaliser le Document Unique. Il faut poursuivre et développer ces aides notamment concernant la mise à jour du Document Unique ainsi que la formalisation et l'utilisation du plan d'action associé.* »

Pour télécharger l'enquête nationale Artisanat du BTP, cliquer [ici](#)

Méthodologie :

Cette étude a été menée sur la période d'octobre 2016 auprès de 885 répondants dans la France entière (entreprises artisanales du BTP entre 1 à 19 salariés, inscrites au répertoire des métiers, adhérentes à la CAPEB ou la CNATP) au moyen d'un questionnaire en ligne (mailing) portant sur les pratiques et les difficultés liées à la mise en place du Document Unique.

Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.

À propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 74 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au Répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

La CAPEB est aussi sur Twitter : https://twitter.com/capeb_fr

A propos de l'OPPBTB

L'Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTB) a pour mission de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail auprès des professionnels du bâtiment et des travaux publics.

Chaque année, les 332 collaborateurs accompagnent les entreprises avec des actions de conseil, de formation et d'information à travers :

- 15 900 actions, accompagnement et diagnostics de CONSEIL auprès de 8 800 entreprises, à l'aide de services innovants : un outil d'évaluation des risques pratiques (Préval), une démarche et des solutions métier pour améliorer les conditions de travail (Démarche de progrès et Adapt BTP), ... et le site www.preventionbtp.fr pour évaluer les risques en quelques clics, effectuer le suivi de son personnel et de son matériel et s'informer grâce à de nombreux outils pratiques à télécharger.
- La FORMATION de 18 000 professionnels du BTP grâce à 67 stages adaptés aux entreprises, répertoriés dans le catalogue Vision ; des formations pour les maîtres d'apprentissage, les étudiants et les acteurs de la prévention ainsi qu'un accompagnement pour bâtir des plans de formation.
- Des actions d'INFORMATION avec de multiples supports comme le magazine Prévention BTP qui compte 100 000 lecteurs chaque mois ; la newsletter de Prévention BTP avec 38 000 abonnés ; des affiches, des mémentos, des fiches prévention, ... illustrés, en commande et téléchargeables sur le site ; 50 ouvrages et registres, 70 vidéos pédagogiques pour aiguïser son regard prévention ; des campagnes de communication nationales de sensibilisation (amiante, TMS, 100 minutes pour la vie, ...). www.preventionbtp.fr !



@preventionbtp



PréventionBTP



PréventionBTP

A propos de la CNATP :

Créée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. (www.cnatp.org)

On compte

- 61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage. 92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).
- 31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,
- 25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.
- Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

A propos d'IRIS-ST :

Créée en 2007 par la CAPEB et la CNATP, l'IRIS-ST est le pôle d'innovation Santé-Sécurité de l'Artisanat du BTP, label attribué par l'Etat. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail des artisans du BTP par la mise à disposition d'outils et de solutions adaptés (sensibilisation, recherche, actions partenariales...).

Pour en savoir plus : www.iris-st.org.

Contacts presse

Hopscotch : [Baptiste Romeuf](mailto:Baptiste.Romeuf@hopscotch.fr) - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB : Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr